

Pour information

Paris, le 1^{er} juillet 1982

M. J. GATECEL,

Président de l'Union des Physiciens

à

Madame DELPECH,

Conseiller Technique du Cabinet du Ministre
de l'Education Nationale

Madame,

Les modifications apportées à la structure du second cycle semblaient avoir pour objectif de rééquilibrer les sections et de s'opposer à la hiérarchie qui s'était établie entre elles. En particulier, si le travail fourni et les connaissances acquises en lettres et en sciences humaines sont prises en compte, au Baccalauréat, pour les élèves des sections C et D, il n'en est pas de même dans le domaine des sciences physiques et naturelles pour les élèves des sections A et B. Ce déséquilibre nous paraît depuis longtemps injustifié et nous estimons qu'il n'est pas sans conséquence sur les valeurs relatives attribuées aux diplômes obtenus.

Quand la revalorisation des sections littéraires fût envisagée, nous avons demandé que les Baccalauréats A et B comportent des épreuves de sciences physiques et de sciences naturelles. Comme il n'était pas prévu de rendre ces enseignements obligatoires en classe terminale, nous avons demandé des épreuves anticipées, en fin de classe de première. La Direction des Lycées nous avait, alors, donné des assurances sur ce point.

Vous comprendrez notre déception lorsque l'existence de ces épreuves fût remise en cause, à l'automne dernier. Une réunion organisée par M. le Directeur des Lycées, le 23 mars 1982, a mis en évidence les divergences d'opinion sur cette question parmi les associations de parents d'élèves d'une part, et les syndicats d'enseignants, d'autre part. Au cours d'une seconde réunion, le 15 juin 1982, une expérience de contrôle continu dans les L.E.P. nous fût brillamment présentée. Si nous voyons tout l'intérêt de cette expérience qui, menée dans 25 établissements, avec des moyens spécifiques, a permis de développer une pédagogie par objectifs, nous considérons comme abusives les conclusions qui furent tirées de sa présentation. Alors qu'il s'agissait d'une expérience menée simultanément pour toutes les disciplines dans un petit nombre d'établissements, on nous propose de mettre en place un contrôle continu dans deux disciplines mineures, pour les seules sections concernées, dans l'ensemble

des établissements. Alors que pour ces L.E.P., un jury, extérieur à l'établissement, avait la possibilité de suivre le cursus complet des élèves avant de prendre sa décision, on envisage de faire prendre en compte, par un jury de Baccalauréat ordinaire, quelques notes attribuées par *un* professeur de *son* établissement. Nous estimons que c'est là une source de conflits, nous voyons mal, d'autre part, comment sera traité le cas des élèves des établissements privés, alors que les jurys de Baccalauréat ne comprennent que des professeurs de l'enseignement public. Peut-être pense-t-on aux solutions déjà retenues pour l'attribution du Brevet des Collèges ? Nous n'avions pas approuvé les modalités d'attribution de ce Brevet qui avaient été mises en place par le Ministère précédent, nous ne pourrions que combattre toute tentative de faire évoluer dans le même sens les modalités d'attribution du Baccalauréat. L'organisation du Baccalauréat est certes difficile, une réforme est nécessaire mais nous ne pensons pas qu'il soit de l'intérêt des élèves de faire disparaître son caractère national ni l'indépendance totale de ses jurys.

En vous remerciant, par avance, de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette question, nous vous prions, Madame, de croire en notre plus haute considération.
